

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 07 avril 2023

DATE de convocation et d'affichage

30 mars 2023

DATE de publication de la délibération

14 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 19

Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : M. TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie Adjoints ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger (arrive à 20h05 au point 9), SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

Mme PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à Mme ANDRÉ Marie-Thérèse.

M. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.

M. QUENOUILLE Roger donne pouvoir à M. LEGRAND Rémi jusqu'au point 8 inclus.

M. JEANNEAU Luc donne pouvoir à Mme SALIS Anaïs.

M. DUFEIL Christophe pouvoir à M TOCZÉ Christian.

Mme DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à M. GORON Maxime,

M. BAZIN Denis donne pouvoir à Mme BLANDIN Béatrice.

M. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à Mme MORIN LOUVIGNY Isabelle.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mme MARTINIAULT Anne-Laure a été désignée secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

N°070423-8 : Affectation de résultats de la commune.

M. Blaise TOUZARD rappelle que le compte financier unique de 2022 examiné lors de la séance du 17 mars 2023 présente un excédent de fonctionnement 2022 de 291 159,20 € et qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Compte tenu de la proposition de BP 2023 et des incertitudes sur les coûts pour l'année 2023, M. Blaise TOUZARD propose une affectation comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	3 374 246,92€
Recettes de fonctionnement : titres émis	3 665 406,12€
A. Résultat de l'exercice	291 159,20€
B. Résultats antérieurs reportés	0
C. Résultats à affecter (A+B)	291 159,20€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 647 486,51€
Recettes d'investissement	2 128 445,88€
Solde d'exécution d'investissement	480 959,57€
Résultats antérieurs reportés	- 514 502,33€
D. Déficit d'investissement D001	- 33 542,96€
RESTES A RÉALISER 2022	
Dépenses engagées non mandatées	878 806,86€
Recettes restant à réaliser	668 467,81€
Besoin de financement	210 339,05€
AFFECTATION DU RESULTAT	
REPRISE Résultat de Fonctionnement (C)	
1) Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 en recettes d'investissement	141 159,20€
2) Report en Fonctionnement R002	150 000,00€

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-213503378-20230407-DELIB070423_8-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

➤ d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

- **Affectation au compte 1068 en recettes d'investissements**
- **Report en Fonctionnement R002 : 150 000,00€**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Anne-Laure MARTINIAULT
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 14 avril 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 14 avril 2023